© Drogues Info Service - 8 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Cannabis et assurance de prêt

Par Profil supprimé Postée le 25/11/2014 21:14

> Bonjour,
> désolé pour cette question peut être décalée, mais je n'ai trouvé aucune réponse ailleurs.
>
> Je vais faire un prêt immobilier et dans ce cadre, je dois prendre une assurance décès, invalidité...
>
> Si j'avais un accident grave de voiture, comment serait géré mon cas sachant que des traces de cannabis peuvent être présentes dans le sang pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines. L'assureur va-t-il dire qu'il ne prends rien en charge ? que j'ai fumé la veille ou 15 jours avant ???
>
> Merci d'avance pour la réponse à cette question pratique qui pourrait toucher pas mal d'entre les utilisateurs de ce site.

Mise en ligne le 27/11/2014

Bonjour,

Toutes les assurances comportent des clauses d'exclusions concernant les drogues et l'alcool. Ainsi, en cas d'accident tel que vous l'évoquez, l'assurance remboursera les dommages éventuels causés au tiers mais ne vous indemnisera pas si vous avez consommé du cannabis, de l'alcool ou toute autre drogue.

Cordialement.